

Conseil Général 6 Séance du 22 novembre 2005
débat sur le SDRIF
Evelyne Yonnet, Conseillère générale
Présidente de la 3^{ème} Commission Adjointe au Maire d'Aubervilliers

Monsieur le Président, chers collègues,

Dans un louable souci de clarté, le document qui nous est présenté classe les 40 communes de Seine Saint-Denis en 5 grandes catégories. Aubervilliers est logiquement incluse à la fois dans le pôle de développement de la Plaine Saint-Denis et dans ce qui est appelé la couronne de Paris.

Malheureusement, derrière cette grille de lecture interne à la Seine Saint-Denis, je vois peu de lien avec les grands enjeux de développement de la région, et même avec les objectifs départementaux affichés par la note qui nous est présentée aujourd'hui.

Ainsi, par exemple, ce document souhaite que le développement des pôles économiques puisse davantage irriguer l'ensemble des villes du département. On ne peut qu'être d'accord avec cet objectif qui vise à accentuer la solidarité entre territoires, encore faut-il en préciser les moyens.

Vous ne serez pas étonnés, chers collègues si je prends Aubervilliers comme exemple. Par son emplacement, Aubervilliers ouvre à la fois sur Paris, sur Plaine Commune et sur l'Est du département.

Malgré sa situation géographique stratégique et les opportunités foncières d'Aubervilliers, je ne vois pas grand chose dans ce document, qui permettrait de valoriser ce rôle de lien entre Paris, la Plaine et les autres communes.

Si l'on prend le fort d'Aubervilliers ou la restructuration de la RN2, il me semblerait nécessaire de mettre davantage en avant la vocation de ce secteur, à favoriser la cohérence urbaine et l'irrigation sur plusieurs bassins d'emplois.

Le document qui nous est présenté fait allusion à un «l'implantation d'un équipement structurant sur le fort d'Aubervilliers». Reprenant en cela la logique qui a vu les échecs successifs dus notamment à l'Etat, du centre hospitalier, de la cité des arts inscrite dans le SDRIF de 94, ou plus récemment du vélodrome olympique.

Je ne veux pas dire que l'implantation d'un grand équipement ne présenterai pas d'intérêt, mais il ne constitue pas une fin en soi et il devra tenir compte de ce passé.

Avant toute chose, le futur projet d'aménagement devra contribuer à aplanir la rupture urbaine que constituent le fort et la RN2 qui lui est contigu.

Pour ma part - depuis la conclusion de la mission d'information sur le devenir du fort que j'ai eu l'honneur de présider - je souhaite que ce secteur au fort potentiel, de 28 hectares, aux portes de Paris, desservi par le métro, devienne un nouveau quartier mêlant patrimoine par la conservation d'une partie des vestiges du fort, logements de Haute Qualité Environnementale, espaces verts - dont la préservation des jardins ouvriers - et activités ; et devienne ainsi une véritable entrée de ville.

C'est ce qui a été retenu dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges du futur marché de définition qui reprend les priorités du PADD et du Plan local d'Urbanisme d'Aubervilliers tous deux fortement axés sur le développement durable - bien sûr, en adéquation avec le schéma de cohérence territorial de plaine Commune, dont le périmètre vient d'être arrêté par le Préfet.

J'espère donc, Monsieur le Président, chers collègues, que l'avis définitif qui sera émis par le Conseil général de Seine Saint-Denis, partenaire dans cette démarche, sera compatible avec cette vision moderne de l'aménagement qui s'inscrit dans un urbain durable.

Pour terminer, 2 mots à propos de la ligne 12. Je rappelle qu'Aubervilliers est la seule commune limitrophe de Paris dont le centre n'est pas desservi par le métro. Le prolongement de la ligne 12 permettra tout simplement de rattraper un retard inacceptable. Là-aussi, le département doit nous appuyer fermement dans ce combat.

Je vous remercie.